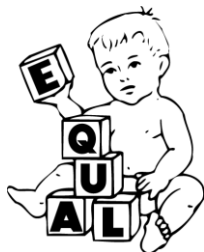


Projet social (Septembre 2023)



1) Description de l'environnement	1
2) Accueil	3
3) Intégration sociale	3
4) Échanges et rencontres avec et entre les familles	4
5) Soutien aux parents dans leur rôle éducatif	4
6) Liens avec l'extérieur	5

1) Description de l'environnement

La structure se situe dans un cadre verdoyant, dans le quartier Bron sud, dans le parc départemental de Parilly où se trouve l'hippodrome propriétaire de nos locaux. Accessible avec le tram T2 arrêt Parilly-Université. C'est un quartier excentré de la commune qui est en plein essor. De nouvelles constructions sont sorties de terre ces dernières années. Nous accueillons, d'ailleurs, de plus en plus de familles résidant dans ce nouveau quartier.

Proche de l'établissement, nous trouvons plusieurs structures :

- Le parc de Parilly, géré par la Métropole de Lyon. Il s'étend sur 178 hectares de zone boisée et s'ouvre sur les communes de Bron et Vénissieux.
- L'Université est construite dans les années 70 afin de répondre à la demande grandissante du nombre d'étudiants. Historiquement la crèche EQUAL est liée à l'Université depuis 1971 où des étudiants se regroupent afin de créer l'association "Centre d'Activités des Enfants de Lyon 7ème" et concilier leurs études et leur parentalité. Par la suite, l'Université, la ville de Bron et la Société des Courses de Lyon trouvent un accord afin d'installer la nouvelle structure dans le quartier sud de Bron. Ce lien a pris fin en septembre 2023
- L'hippodrome de Parilly, inauguré en 1965, organise des meetings.
- Le centre commercial "Porte des Alpes" a vu le jour au début des années 80 (1981).

Le quartier Parilly Sud est celui qui est le plus proche de notre structure d'accueil, qui, avec ses unités de construction, logent un très grand nombre de familles.

Bron a une population de 42 929 habitants en 2020, avec 605 naissances en 2019 (I.N.S.E.E.). Avec un taux de chômage en 2017 de 14,9% (I.N.S.E.E.), la médiane des revenus disponible par unité de consommation en 2018 est de 20580 euros et le taux de pauvreté est de 21% cette année-là (I.N.S.E.E.).

La commune de Bron propose différents modes de garde entre-autres :

- 7 établissements d'accueil de jeunes enfants.
- 2 micro crèches.
- 2 micro crèches Privés.
- 2 crèches inter-entreprises.
- 1 crèche familiale.

- 1 jardin d'Enfants
- 3 Relais d'Assistante Maternelles
- etc.

Le public accueilli est composé de 2 groupes : les parents et les enfants.

Les principales caractéristiques des enfants sont :

- Le besoin d'accompagnement adapté, dû à leur jeune âge.
- Une présence permanente de l'adulte
- Un besoin de développer plusieurs capacités (moteur, cognitif, affectif, social, psychomoteur...)

Nous accueillons une moyenne de 30 familles par an, avec une large mixité sociale, qui est une première caractéristique de la structure :

- 20% sont étudiants ou en formation.
- 50% avec une activité des deux parents.
- 20% avec l'activité d'un parent.

Les autres caractéristiques sont :

- 40% de familles à moins d'un euro de l'heure.
- 6% des familles sont en situation de monoparentalité, famille qui me semble très important d'accompagner.
- 20% des familles n'ont pas la possibilité de s'appuyer sur des proches, dû à l'éloignement.
- Des cultures très variées.

Les problématiques rencontrées sur le terrain sont :

- L'accueil en inter-âge a nécessité un aménagement particulier afin de respecter et répondre aux besoins de chaque enfant.
- Nous avons 3 marches qui séparent le coin repas et la pièce de vie qui complique l'accueil de personnes à mobilité réduite. Mais nous avons le projet de remplacer cet escalier par une rampe.
- Certains échanges avec les parents peuvent être compliqués. Ils sont souvent dûs à un problème de compréhension d'une partie ou de l'autre.
- Nous rencontrons également des problèmes de compréhension due à la non maîtrise de la langue française.
- Des parents manifestent de temps en temps leur mécontentement lors des refus d'attribution de place. Il leur est expliqué que nous avons un agrément avec une capacité d'accueil précis et nous les orientons vers le Centre d'Action Sociale de la commune ou vers le relais d'assistantes maternelles. Mais très souvent, ils insistent pour un accueil collectif.
- Nous proposons un accueil occasionnel pour les familles qui n'ont pas eu de places par les commissions (qui ne répond certes pas à une demande régulière).
- Les étudiants rencontrent également des soucis de :
 - changement d'emploi du temps en cours d'année
 - des partiels organisés en dehors des jours accordés par la structure
 - d'absence de revenus, voire démunis pour trouver les informations pour accéder aux bourses ou aides.
- en cumul de situation : famille monoparentale et étudiant.

Dans toutes ces situations, nous tentons de répondre le plus rapidement aux besoins ou aux questions des familles en les orientant ou en les accompagnant nous-mêmes le plus rapidement possible afin d'éviter que celles-ci s'aggravent. Pour ce faire, nous activons les différents réseaux (Caisse d'Allocations Familiales, Centre d'Action Sociale de la commune, services sociaux de l'Université, Protection Maternelle Infantile, ...)

2) Accueil

- a. Favoriser la socialisation des jeunes enfants en accueillant les enfants de 10 semaines à 3 ans en accueil occasionnel jusqu'à 15 heures par semaine sans considération de la situation professionnelle des parents.
- b. Répondre aux besoins de garde régulière au-delà de 15 heures si les deux parents travaillent, en assimilant à une situation de travail les périodes de stages, d'études et/ou d'inscription comme demandeur d'emploi : passage en commission d'attribution pour les familles brondillantes et gestion de la liste d'attente par l'équipe de la crèche pour les familles en lien avec Lyon2 avec une concertation éventuelle avec l'assistante sociale.
- c. Accepter, en cours de contrat, avec respect d'un préavis, une diminution conséquente du temps de garde afin de répondre à un changement de situation : perte d'emploi, naissance dans la famille, intégration progressive à l'école ...
- d. Favoriser, jusqu'aux 4 ans de l'enfant, un accueil régulier le mercredi des enfants scolarisés, en particulier pour les enfants qui ont quitté l'établissement pour l'école, afin de maintenir le tissu social de ces enfants et de répondre à la demande de parents en attente d'une admission en Centre de Loisirs.
- e. Offrir un système de places en occasionnel « pur » sur les places vacantes liées à l'absence d'enfants (programmée ou non en amont). Ces places peuvent être attribuées en avance ou le jour même.
- f. Intégrer dans l'effectif les enfants porteurs de handicap avec, si nécessaire, une concertation avec les professionnels de soins qui les prennent en charge.

3) Intégration sociale

- a. Faciliter l'accès aux études et à la formation des parents : Les places réservées aux brondillants par convention avec la ville, sont attribuées en fonction des critères (dont certains basés sur la réinsertion et la formation professionnelle), définis par la ville de Bron. Des places d'urgences ou en moins de 15 heures peuvent être proposés pour faciliter l'entrée en formation.
- b. Favoriser la mixité sociale : Les places réservées aux brondillants par convention avec la ville, sont attribuées en fonction des critères (dont certains basés sur la mixité sociale), définis par la ville de Bron.
- c. Collaborer avec les autres équipements :
 - En participant aux commissions d'admission avec les représentants des différentes structures petite enfance de Bron
 - En se concertant avec les autres lieux de garde lors des admissions dans le cas d'inscriptions multiples ou de changement d'établissement
 - En utilisant les équipements collectifs comme la médiathèque pour une ouverture culturelle

- En organisant au mois de juin une visite à l'école maternelle pour les enfants scolarisés à la rentrée suivante (en fonction de la disponibilité des enseignants)
- En établissant, si besoin, une concertation avec l'école dans le cadre d'un accompagnement particulier nécessaire à la scolarisation d'un enfant porteur de handicap
- En travaillant en partenariat avec les Relais Assistantes Maternelles pour une réflexion sur les pratiques professionnelles et des rencontres entre enfants dans un lieu collectif différent

4) Échanges et rencontres avec et entre les familles

a. Laisser l'accès libre à l'espace de vie des enfants, pendant tout le temps d'ouverture, sans sonnette ni sas d'accueil.

Personnaliser la période d'adaptation à chaque famille en fonction de son vécu, de ses contraintes, de ses éventuelles appréhensions en se rendant disponible.

b. Veiller à une bonne diffusion de l'information, notamment par l'envoi d'une lettre mensuelle aux familles dans laquelle est abordé tout ce qui concerne l'organisation, la vie quotidienne et les activités de l'association. Un tableau d'affichage permet de partager toutes les informations reçues par l'équipement, les présentations des stagiaires, les comptes-rendus de réunions relatives au fonctionnement de l'association, de même que le roulement du personnel. Chaque jour, la cuisinière note, sur un tableau, le menu proposé aux enfants pour permettre aux parents d'équilibrer le repas du soir.

c. Inciter les parents à participer à la vie du groupe d'enfants. Organisation de sorties en dehors de la crèche auxquelles sont conviés les parents qui désirent accompagner : sortie à la neige, à la médiathèque...

d. Organiser des temps de rencontre entre parents, sans les enfants : repas au restaurant entre les membres de l'équipe et les parents, journées ou soirées consacrées à la réfection du matériel et à de petits travaux d'entretien des espaces intérieurs et extérieurs. Proposer aussi des temps de rencontre entre les familles, avec les enfants : fête de Noël, spectacles, atelier parent-enfant, fête d'été, avec la participation active des parents (confection de plats par les familles et boissons offertes par la structure).

e. Faire vivre la dimension associative de l'équipement en veillant à une bonne implication des familles dans les instances associatives (conseil d'administration, présidence, secrétariat), en aidant à leur renouvellement régulier par l'information des nouveaux parents.

5) Soutien aux parents dans leur rôle éducatif

a. Conforter et valoriser la place du père auprès du jeune enfant, en particulier par une présence éducative respectant une parité femmes/hommes. Celle-ci donne aux pères l'image d'une présence masculine autant que féminine auprès des enfants et leur permet de

se sentir plus à l'aise que dans un milieu exclusivement féminin. L'enfant évolue dans un milieu où sont représentées les figures paternelles et maternelles.

- b. Organiser des débats avec intervenants extérieurs, afin
- de favoriser les échanges et la réflexion sur les pratiques éducatives
 - de permettre à chaque famille de faire connaître son expérience
 - d'apporter un soutien aux familles qui expriment des difficultés
- Ces débats sont gratuits et peuvent être ouverts au public extérieur, parents ou professionnels après information auprès des autres lieux de garde de la commune.
- c. Proposer des rencontres individualisées avec les parents lorsque se pose un problème ou une interrogation.
Les parents ont aussi la possibilité d'interpeller l'équipe pour toute demande de rendez-vous.
- d. Mettre gratuitement à disposition des familles une bibliothèque de prêt de livres, d'articles ou tout autre document traitant du développement, de la psychologie, de l'éducation des enfants. Cette bibliothèque est en libre-service dans l'entrée, chacun inscrivant la date d'emprunt, le nom du document emprunté et la date de son retour. Des livres pour enfants peuvent également être empruntés.
- e. Permettre à la diversité des cultures familiales de s'exprimer et d'apporter sa richesse au travers des langues, des habitudes culinaires, de la musique ...

6) Liens avec l'extérieur

- a. Faire de la crèche un lieu ouvert à tous types de stages : formations aux métiers de puéricultrice, d'éducateur(-trices) de jeunes enfants, de psychomotricien(-ne), d'orthophoniste, aux carrières médico-sociales, préparations aux BEP, CAP. Accueil de personnes en stage d'orientation, de préqualification, de reconversion, de collégiens(-nes) et lycéens(-nes), pour découvrir le monde de la petite enfance et l'intérêt d'un fonctionnement basé sur les principes de mixité et de non hiérarchie du personnel.
- b. Renforcer les liens avec le campus universitaire en répondant favorablement dans la mesure du possible et avec l'accord des familles aux demandes des étudiants ou des professeurs en psychologie ou sociologie pour des stages, des études, des rencontres avec les parents ...
- c. Maintenir le lien avec la société des courses
- En veillant au bon fonctionnement du Centre de Loisirs géré contractuellement par l'association et en accueillant des enfants de 4 à 10 ans lors des courses hippiques
 - En échangeant avec les responsables de l'animation sur les activités proposées
 - En établissant une communication entre le CLSH et la crèche (mis en pause depuis janvier 2023)
- d. Participer à la vie communale au travers de liens avec la médiathèque, les centres sociaux, les maisons de quartiers, les autres équipements petite enfance, les écoles, et en partageant certains événements comme la fête du livre ou la journée de formation commune à tous les équipements petite enfance de Bron.